



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mars 2015  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dixième session**  
Point 20 de la liste préliminaire\*\*  
**Développement durable**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2015**  
21 juillet 2014-22 juillet 2015  
Point 11 de l'ordre du jour  
**Application et suivi des textes**  
**issus des grandes conférences**  
**et réunions au sommet organisées**  
**par les Nations Unies**

## **Intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de ses travaux. Il est indiqué dans les deux rapports d'activité soumis depuis lors qu'une telle démarche se traduirait par un meilleur appui aux efforts déployés par les États Membres en faveur du développement durable. Il y est également souligné que l'intégration des trois dimensions revient en dernière analyse à exploiter les synergies et crée des possibilités qui servent le développement durable par l'intermédiaire des politiques et des programmes des Nations Unies, tout en évitant les effets ou les résultats non voulus ou les priorités incompatibles. Dans le présent rapport, l'accent est mis sur le rôle des objectifs de développement durable qui sont au cœur du programme de développement pour l'après-2015 et sur le moyen qu'ils constituent d'imprimer un nouvel élan pour adopter des approches intégrées du développement et de mobiliser toute une série de mécanismes d'intervention et de directives existants pour favoriser la collaboration. Sont également examinées les initiatives menées à présent à un

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 avril 2015)

\*\* A/70/50.



rythme plus soutenu dans le cadre des activités interinstitutions du système des Nations Unies, en prévision du nouveau programme de développement mondial, qui fait fond sur l'action collective qui a permis d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de développement durable peuvent aussi préparer l'ONU à fournir un appui renforcé au niveau national, y compris à la faveur d'efforts concertés pour adapter les plans et cadres stratégiques de manière à en faire les instruments fondamentaux qui guideront les approches de développement dans la pratique et sur le plan de la réflexion. Il est par ailleurs question des futurs examens du système des Nations Unies, qui constitueront, grâce notamment à des liens plus étroits avec les fonctions d'évaluation actuelles, un élément crucial de la mesure des progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement pour l'après-2015. Enfin, le rapport présente des conclusions et un ensemble de recommandations.

## I. Introduction

1. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé l'engagement planétaire en faveur du développement durable et présenté une vision d'ensemble qui considère l'élimination de la pauvreté comme le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui, et comme un préalable indispensable au développement durable.

2. Les chefs d'État et de gouvernement se sont accordés sur la nécessité, pour concrétiser cette vision, d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux, en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects.

3. Dans le document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), les chefs d'État et de gouvernement ont préconisé une intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies, priant à cette fin les institutions, fonds et programmes des Nations Unies d'aborder leurs propres travaux du point de vue du développement durable. Les États Membres ont de nouveau fait cette demande en 2013 et 2014 et invité le Secrétaire général à continuer de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis à cet égard, notamment afin qu'ils soient examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le présent rapport fait suite à cette demande.

4. Les dispositions prises par le système des Nations Unies pour intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale sont d'autant plus opportunes que la communauté internationale s'emploie à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui repose sur les objectifs de développement durable. L'ONU doit être prête à aider les États Membres à exécuter ce programme porteur de transformation et à en évaluer la mise en œuvre, à intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans leurs activités et à l'appliquer à tous les pays.

5. Les objectifs de développement durable proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable offrent d'importantes possibilités de changement. Par leur conception même, ils sont de nature à accélérer l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans les politiques et interventions de tous les acteurs du développement, dont le système des Nations Unies. Telle était l'intention des dirigeants mondiaux à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable lorsqu'ils ont déclaré que les objectifs devaient contribuer au développement durable et faciliter la mise en œuvre et l'intégration de ces activités à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

6. Le cadre dans lequel s'inscrivent les objectifs de développement durable peut donc soutenir les efforts qui sont déjà engagés dans le système des Nations Unies pour garantir une mise en œuvre équilibrée et intégrée des objectifs en question. Ces initiatives ont cours à l'échelle internationale, régionale et nationale sur le plan interinstitutions et au sein des organisations, mais elles peuvent être menées à plus grande échelle à condition de bénéficier des orientations et de l'appui nécessaires au niveau intergouvernemental.

7. Le présent rapport fait fond sur les deux précédents rapports que le Secrétaire général a consacrés à l'intégration des trois dimensions du développement durable (A/69/79-E/2014/66 et A/68/79-E/2013/69).

## **II. Les objectifs de développement durable comme force motrice pour l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale**

8. En 2014, après environ 18 mois de consultations intergouvernementales, le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a proposé un ensemble d'objectifs en la matière qui devraient incorporer les objectifs du Millénaire pour le développement et devenir les objectifs de référence de la communauté internationale pour la période 2015-2030. Dans sa résolution 68/309, l'Assemblée a décidé que « c'était principalement sur la base de la proposition formulée par le Groupe de travail ouvert que les objectifs seraient incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi examinées ».

9. Les objectifs proposés constituent un programme ambitieux qui couvre une gamme de questions bien plus large que les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils doivent être applicables à tous les pays, et pas seulement aux pays en développement, et servir de jalons pour une transition vers le développement durable.

10. Ce qui fait que ce programme est porteur de transformation tient aussi à son ancrage dans une approche du développement axée sur l'être humain et fondée sur les droits, avec pour aspirations d'éliminer la pauvreté une fois pour toutes, de lutter contre les discriminations et les inégalités et de n'exclure personne. Ce programme universel intègre des dimensions relatives à des sociétés pacifiques soutenues par des institutions efficaces, responsables et ouvertes et requiert une mutation dans la conception du développement. L'ambition de n'exclure personne supposera de mieux repérer les groupes vulnérables et de comprendre les risques auxquels ils sont exposés. La mise en œuvre du programme passera nécessairement par l'établissement de liens entre le développement et d'autres domaines, comme l'action humanitaire. Les mesures prises doivent être sous-tendues par les droits de l'homme et l'état de droit et mobiliser tous les acteurs du développement. Il faudra également qu'il y soit tenu compte de la relation qu'entretiennent les dimensions économique, sociale et environnementale.

11. Le manque d'intégration entre les secteurs en termes de stratégies, de politiques et de mise en œuvre est perçu depuis longtemps comme un obstacle majeur à la réalisation du développement durable. Faute d'une compréhension et d'une prise en considération satisfaisantes des compromis, corrélations, synergies et avantages entre secteurs, il arrive parfois que les politiques adoptées manquent de cohérence, que certaines stratégies sectorielles aient des effets préjudiciables et, en fin de compte, que les grands objectifs de développement durable produisent des résultats divergents et des tendances contradictoires.

12. Un ensemble d'objectifs et de cibles convenu à l'échelle mondiale présente un intérêt crucial pour la communauté internationale et le système des Nations Unies. En tant qu'outil de suivi et d'analyse des avancées enregistrées en matière de

développement durable, les objectifs et cibles constituent un point de référence pour évaluer les progrès et servent de fondement à la coopération et à l'examen mutuel. Pour les organismes de développement, on peut attendre des objectifs de développement durable qu'ils forment un cadre permettant de recentrer les politiques et mesures attachées à la recherche du bien-être humain et à la réduction des inégalités. Ils doivent être motivants et contribuer à façonner des stratégies, politiques et mesures à l'usage des gouvernements de pays riches et pauvres et de toute la gamme des acteurs du développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont produit un effet normatif analogue dans les institutions internationales de coopération en faveur du développement.

13. La structure de l'ensemble d'objectifs de développement durable, tel qu'énoncé par le Groupe de travail ouvert, influe sur la cohérence et l'intégration des politiques dans tous les domaines. Les objectifs de développement durable et les cibles y afférentes sont multiples et ont trait à des secteurs divers : sur les 107 cibles de la proposition du Groupe de travail ouvert qui ne se rapportent pas aux moyens de mise en œuvre, plus de la moitié ont un caractère expressément transversal, ce qui signifie qu'elles touchent au moins un autre objectif. Nombre de cibles sont même liées à au moins trois objectifs différents. Cela peut faciliter l'intégration et la cohérence des politiques entre les secteurs, en particulier pour le système des Nations Unies. Les liens que les cibles créent entre les objectifs peuvent faciliter également une intégration véritable des trois dimensions du développement durable, notamment sur des thèmes comme la consommation et la production durables.

14. Dans la conception et le suivi de leurs activités relatives aux objectifs de développement durable, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés par un objectif précis (éducation, santé ou croissance économique) devront par conséquent tenir compte de cibles qui renvoient à d'autres objectifs. Étant donné l'appropriation large qui est faite des objectifs, cela pourrait inciter plus fortement que par le passé à travailler de façon transversale, intégrée et collaborative. De même, pour évaluer les progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable, il faudra nécessairement aborder plusieurs objectifs en même temps et de manière intégrée.

15. Par exemple, la question de la santé est couverte par l'objectif 3 (Assurer une vie en bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges), qui comprend 13 cibles (dont 4 ont rapport aux moyens de mise en œuvre). Huit cibles relevant des objectifs 2, 6, 11 et 12 sont formulées d'une manière qui fait expressément référence à la santé. Ces cibles peuvent être qualifiées de cibles « élargies » pour l'objectif 3, par opposition aux cibles « fondamentales » dont la liste est dressée au titre dudit objectif. Les institutions qui sont actives dans le secteur sanitaire et opèrent dans le cadre des objectifs de développement durable devront sans doute, dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, tenir compte à la fois des cibles fondamentales et des cibles élargies.

16. Il existe un autre élément des objectifs de développement durable qui peut favoriser le dialogue intersectoriel et une cohérence accrue des politiques : la formulation large de l'objectif 2, en ce qu'elle ajoute aux cibles classiques sur la faim des références explicites à la gestion foncière, aux méthodes de production agricole et aux écosystèmes. De telles associations sont susceptibles d'encourager les acteurs du développement à établir entre l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et les écosystèmes des liens nettement plus étroits qu'auparavant.

17. Les objectifs de développement durable proposés comprennent deux objectifs autonomes, qui portent respectivement sur l'inégalité (objectif 10) et sur la consommation et la production durables (objectif 12). L'incorporation, dans l'ensemble d'objectifs, de ces deux aspects transversaux, qui sont au cœur même du développement, leur confère une grande visibilité. La formulation des cibles qui leur correspondent relie les objectifs 10 et 12 à nombre des autres objectifs et, ce faisant, garantit pratiquement que les deux notions se révéleront les thèmes les plus interdépendants du programme de développement durable.

18. En ce qui concerne l'objectif 12 (Instaurer des modes de consommation et de production durables), les liens avec l'objectif 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durables des ressources en eau) résident dans la cible 6.3, sur la qualité de l'eau, et la cible 6.4, sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau et de l'eau douce. La question importante de la consommation et de la production durables est liée à l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) par l'intermédiaire de la cible 8.4, sur l'amélioration de l'efficacité de la consommation et de la production des ressources mondiales.

19. S'agissant des inégalités, qui sont couvertes par l'objectif 10 (Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein), beaucoup de cibles pertinentes sont énumérées au titre d'autres objectifs. Il convient en particulier de noter le lien fort avec l'inégalité au titre de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes) et l'objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). La plupart des liens qui existent entre les objectifs 10 et 1 sont constitués par les cibles sur l'accès de tous à l'énergie, à l'eau, à la santé, au logement et aux espaces verts et l'égalité d'accès aux ressources, parallèlement énoncées au titre d'autres objectifs.

20. Les inégalités et la consommation et la production durables souffrent souvent de ne pas être solidement ancrées dans un secteur bien défini au sein des institutions internationales de développement. Par exemple, la consommation et la production durables font les frais d'une intégration faible avec les autres domaines d'activité, et il est fréquent que les considérations relatives à l'utilisation rationnelle des ressources, dans divers secteurs, ne reçoivent pas l'attention requise dans les stratégies et politiques de développement. La concrétisation des objectifs de développement durable supposera nécessairement que les acteurs de nombreux secteurs différents s'approprient les cibles concernant la consommation et la production durables dans la réalisation de leurs objectifs, ce qui pourrait se traduire en fin de compte par une plus grande intégration de la consommation et de la production durables à tous les niveaux.

21. Malgré la conception propice des objectifs de développement durable, l'intégration des diverses dimensions du développement durable dans les stratégies et les lignes directrices à l'échelle du système des Nations Unies ne se fera pas automatiquement. La systématisation de la réflexion et des conseils sur les politiques, y compris s'agissant du renforcement des capacités, implique une remise en cause d'habitudes profondément ancrées. Par moments, le caractère diffus de la structure de financement entrave la collaboration. Pour parvenir à une intégration

des politiques, il est impératif que les parties unissent leurs efforts et opèrent à la réalisation d'objectifs communs. L'examen complet des activités opérationnelles de développement réalisé par l'Assemblée générale a produit d'importantes recommandations à cet égard. Plusieurs initiatives ont actuellement cours qui visent à instaurer une collaboration plus étroite et à favoriser une réflexion globale dans tout le système des Nations Unies.

### **III. Préparer le système des Nations Unies à appuyer le programme de développement pour l'après-2015**

22. Dans son premier rapport (A/68/79-E/2013/69), le Secrétaire général a énoncé des éléments importants sur lesquels pourrait se fonder l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'ONU. Il s'agit notamment d'un engagement ferme au plus haut niveau étayé par des directives intergouvernementales, ainsi que du renforcement de la coordination et de la cohérence des politiques. Un appui institutionnel adéquat, le renforcement des capacités d'analyse et la mobilisation et l'allocation de ressources suffisantes comme moteurs du développement durable, sont également essentiels.

23. Il existe déjà des mandats vigoureux en matière d'intégration du développement durable. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans ses travaux. Le même appel a été lancé dans l'examen quadriennal complet, au cours duquel le rôle et l'avantage relatif du système ont été reconnus, pour ce qui est de poursuivre l'intégration des piliers économique, social et environnemental du développement durable. Dans sa dernière résolution sur le sujet, l'Assemblée générale a encouragé le système des Nations Unies à promouvoir les engagements pris en faveur du développement durable grâce au renforcement des liens normatifs et opérationnels entre les organismes qui le composent. Au sommet sur le programme de développement pour l'après-2015, prévu en septembre 2015, le système des Nations Unies devrait normalement être appelé à appuyer la mise en œuvre du programme.

24. La structure institutionnelle des Nations Unies pour la promotion du développement durable et l'examen des activités y relatives est en place et a été réformée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les participants y ont réaffirmé le rôle primordial de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dans le suivi intégré et coordonné de l'ensemble des principaux sommets et conférences des Nations Unies consacrés aux questions économiques, sociales et environnementales et aux questions connexes. Le débat du Conseil économique et social sur l'intégration devient peu à peu un lieu d'échanges sur les moyens d'élaborer des politiques coordonnées et intégrées.

25. La Conférence a également vu la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui a pour vocation d'appuyer les initiatives, les directives, les recommandations ainsi qu'un examen des engagements relatifs au développement durable, y compris les objectifs de développement durable. Il a été confirmé, comme lors du dernier examen quadriennal complet, que les commissions régionales avaient un rôle majeur à jouer pour donner la priorité aux initiatives de développement durable par l'intermédiaire de leurs activités d'appui normatif et

d'appui opérationnel et pour faciliter la réflexion et l'élaboration de politiques au niveau régional à la faveur de forums régionaux sur le développement durable.

26. Les diverses instances intergouvernementales, tout comme les nombreux organes intergouvernementaux des Nations Unies, ont participé à la mise au point du programme de développement pour l'après-2015. Elles vont dorénavant établir des lignes directrices sur la manière d'aborder certaines des conséquences majeures du nouveau programme sur le système des Nations Unies. Le dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 produira des orientations importantes. Des directives intergouvernementales cohérentes peuvent inciter à ce que les initiatives lancées par le système des Nations Unies soient adaptées en prévision de l'appui à fournir pour appliquer le programme.

## **A. Rendre le système des Nations Unies porteur de transformation**

27. Dans son rapport de synthèse sur le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700), le Secrétaire général a noté que, pour être à même d'atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015, le système des Nations Unies devait offrir des conseils spécialisés à ceux qui en faisaient la demande, être en mesure d'appliquer une démarche intégrée et être déterminé à renforcer sa collaboration de manière à mettre les compétences et les capacités de tous ses organismes au service du développement durable.

28. Le Conseil économique et social organise des dialogues et des manifestations qui réunissent les États Membres et les autres parties intéressées et sont des occasions inestimables de repositionner le système de développement des Nations Unies afin qu'il puisse jouer un rôle capital et tirer le meilleur parti de ses avantages relatifs, à l'appui du développement durable. Le message principal qui est ressorti du dialogue tenu en février 2015 a trait à la nécessité pour le système de développement des Nations Unies de faire preuve de cohérence en établissant un lien entre les volets normatif et opérationnel de l'activité de l'Organisation, ce qui suppose de recourir à un nouveau mode de réflexion et à des approches innovantes pour aborder la question des modèles opérationnels et de prévoir un financement pour garantir l'efficacité opérationnelle.

29. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a déjà entrepris une réflexion sur la manière dont le système des Nations Unies devrait se transformer pour mieux aider les États Membres à mettre en œuvre comme il convient un programme intégré et universel. Son analyse porte principalement sur cinq éléments du développement durable qui sont liés entre eux : universalité, égalité, droits de l'homme, intégration et collecte de données.

30. Le Conseil a également examiné les moyens dont dispose le système des Nations Unies et le niveau de préparation qui est le sien pour soutenir l'exécution du nouveau programme de développement durable et devenir plus efficace dans ses activités visant à obtenir des résultats dans le domaine du développement. L'idée que le nouveau programme sollicitait une approche systémique a été au cœur de ses délibérations. Il a étudié les moyens de mieux coordonner l'action aux niveaux des

programmes, des opérations et de la gestion dans l'ensemble du système. L'exploitation des synergies et complémentarités institutionnelles faciliterait une intégration cohérente des politiques dans les trois dimensions du développement durable et contribuerait à la bonne mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

31. L'initiative du CCS donne déjà lieu à des mesures concrètes. Le Comité de haut niveau sur les programmes se penche à présent plus précisément sur l'urbanisation durable, les changements climatiques et l'emploi des jeunes afin de trouver des moyens de renforcer la cohérence des politiques, la coordination à l'échelle du système et la collaboration avec les autres parties concernées, de manière à mieux appuyer les États Membres dans ces domaines.

32. Par l'intermédiaire d'un nouveau groupe de travail sur le développement durable, le Groupe des Nations Unies pour le développement explore de nouvelles approches possibles pour rallier les entités du système autour des pays de programme, aux fins de l'exécution du programme de développement pour l'après-2015. De telles approches impliqueraient : a) un recentrage, en aidant les pays à systématiquement tenir compte du programme de développement pour l'après-2015 dans leurs plans nationaux, régionaux et locaux de développement; b) une accélération, en favorisant l'affectation de ressources aux domaines prioritaires dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015; et c) un appui aux politiques, en veillant à ce que les compétences et les connaissances spécialisées disponibles dans le système soient mises à la disposition des pays de façon opportune et rentable. La stratégie supposerait de mener des activités de sensibilisation au programme, de prêter assistance aux pays pour l'analyse de leurs propres politiques et d'améliorer leur aptitude à évaluer les progrès accomplis. Les États Membres seront tenus au fait de l'avancement des initiatives par l'intermédiaire des rapports futurs et à la faveur de l'examen quadriennal complet.

## **B. Cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale**

33. Dans ses rapports de 2013 et 2014, le Secrétaire général a pris note du cadre pour la promotion de la durabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies, où il voit un moyen supplémentaire d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies. Le cadre a été approuvé en septembre 2012 par le Groupe de la gestion de l'environnement, organe chargé de la coordination interinstitutions des Nations Unies sur les questions relatives à l'environnement. Il constitue, dans le système des Nations Unies, une structure de base pour l'intégration des mesures destinées à garantir la durabilité environnementale et sociale, à trois niveaux : a) stratégies et politiques internes; b) activités opérationnelles, au moyen de programmes et de projets; et c) décisions administratives, concernant par exemple la gestion des installations.

34. Trente mois après avoir été approuvé, le cadre est exploité dans diverses parties du système, bien que son application ne soit pas encore généralisée. Il faut faire davantage en vue d'une mise en œuvre intégrale.

35. Le Groupe de la gestion de l'environnement a élaboré à cette fin un guide, à titre provisoire, pour appeler l'attention sur les mesures qui pourraient être adoptées

par chacune des organisations, préciser les incidences financières et institutionnelles et aider les organismes des Nations Unies à échanger les données d'expérience en matière de promotion de la durabilité environnementale et sociale.

36. Le Groupe de la gestion de l'environnement a également lancé un projet pilote afin d'appuyer les efforts déployés par cinq organismes, représentant une variété de mandats, de méthodes de travail et de modèles opérationnels, pour appliquer en interne des mesures propices à la durabilité environnementale et sociale. Ce projet pilote sera mené en 2015.

37. Comme suite au projet pilote, il importera d'examiner la façon d'adapter le cadre et le guide établi à titre provisoire en vue de clarifier la manière dont il convient d'incorporer les dimensions économiques, à la fois pour garantir une diligence raisonnable et l'efficacité concrète des opérations et des programmes des Nations Unies et pour optimiser les synergies opérationnelles avec les stratégies de croissance partagée et durable.

### **C. Adapter l'appui fourni aux activités intergouvernementales**

38. Nombre d'organes interinstitutions concourent à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Divers mécanismes spéciaux provisoires ont été créés à cette fin, notamment l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et son équipe d'appui technique interinstitutions.

39. L'équipe d'appui technique suit une approche novatrice pour prêter assistance au Groupe de travail ouvert tout au long de ses délibérations. Ses 55 entités membres se sont organisées autour d'organismes chefs de file pour préparer des notes de synthèse sur les différents thèmes examinés par le Groupe de travail ouvert. Il a ainsi été possible de tenir des échanges interdisciplinaires dans le cadre de groupements thématiques, tout en donnant rapidement suite aux demandes des États Membres. L'équipe d'appui technique se tient prête à fournir une assistance aux États Membres selon que de besoin.

40. Ce mode de fonctionnement basé sur des organismes chefs de file peut inciter l'ONU à prendre des dispositions analogues pour apporter son concours à d'autres organes intergouvernementaux, en particulier le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

41. L'élaboration d'objectifs de développement durable a également eu pour effet d'élargir la portée de certains mécanismes interinstitutions existants. Par exemple, ONU-Eau tient continuellement compte des trois dimensions du développement durable dans ses travaux, même si elle le fait souvent par secteur, au moyen de ses équipes spéciales et domaines prioritaires thématiques. Avec l'avènement des objectifs de développement durable, il a mis en place un mécanisme institutionnel pour traiter les dimensions économique, sociale et environnementale de manière globale, en se concentrant sur le cycle de l'eau dans sa totalité. Les États Membres ont ainsi pu bénéficier de conseils techniques au sujet de l'objectif proposé quant à l'eau et des cibles connexes. ONU-Eau a aussi lancé un vaste suivi, afin d'aider les États Membres à évaluer toutes les cibles proposées qui ont trait à l'eau.

42. Du fait de l'accent mis sur le développement durable, il faut renforcer l'appui aux organes intergouvernementaux. Les rapports et conseils doivent être fondés sur

une compréhension approfondie des synergies entre les différentes dimensions et les divers secteurs. Ils doivent avoir pour fondement les principes de l'analyse scientifique et faire fond sur les connaissances spécialisées et les réflexions communes des organismes des Nations Unies. Les secrétariats doivent travailler ensemble pour faire en sorte que chaque organe directeur soit informé des activités menées par ailleurs et apporte son concours dans son domaine de compétence et conformément à son mandat.

#### **D. Des conseils pratiques plus intégrés**

43. Les conseils pratiques sont un autre domaine où le système des Nations Unies a besoin de renforcer son aptitude à fournir des analyses et des recommandations à l'appui d'une action intégrée dans les domaines économique, social et environnemental, dans tous les secteurs et entre le domaine du développement et d'autres domaines tels que l'aide humanitaire.

44. Le Groupe mondial sur la migration, par exemple, qui regroupe 18 organismes des Nations Unies et organismes affiliés, s'emploie à mieux coordonner le respect de l'ensemble des normes et des instruments applicables aux questions de migration. Ses travaux portent sur des thèmes très variés, notamment la migration de main-d'œuvre, les données sur les flux migratoires, ou encore les rapports que la migration entretient respectivement avec la santé, les changements climatiques et les droits de l'homme. En plus de soutenir la coopération stratégique et l'intégration des politiques dans le domaine des migrations internationales, le Groupe prend aussi part aux activités du Forum mondial sur la migration et le développement.

45. On peut également citer l'exemple du Partenariat pour une action sur l'économie verte, qui se compose de cinq organismes des Nations Unies et se propose de fournir un ensemble complet de services relevant de l'économie verte sur le plan national afin de favoriser l'adoption de politiques économiques porteuses de transformation pour faire face aux exigences et aux difficultés du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Partenariat entend aider 30 pays, au cours des sept prochaines années, à bâtir des stratégies nationales en faveur de l'économie verte qui créeront de nouveaux emplois et de nouvelles compétences, favoriseront les technologies propres et réduiront les risques pour l'environnement et la pauvreté.

46. Il est crucial que les efforts déployés pour intensifier la collaboration et encourager les approches intégrées s'accélèrent au niveau national, où il est probable qu'une assistance sera requise de la part du système des Nations Unies.

#### **IV. L'impératif urgent d'adapter l'appui fourni sur le plan national**

47. Des pays ont déjà commencé à réfléchir aux incidences du programme de développement pour l'après-2015 sur leurs plans et leurs stratégies de développement. Le système des Nations Unies est sollicité pour appuyer cette démarche dans certains de ses pays de programme.

48. À la suite de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, l'on s'attendra de l'ONU qu'elle revoit ses conseils pratiques et son assistance technique afin d'aider les pays à réorienter leurs efforts en vue de la réalisation des

nouveaux objectifs et des cibles correspondantes. De là se dégageront des éléments à prendre en compte dans le contenu stratégique de la prochaine génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de programmes répondant à l'exigence de l'unité d'action pour le développement, et il en découlera un engagement plus vaste des Nations Unies à tous les niveaux. Une enquête réalisée auprès des pays de programme au profit de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles<sup>1</sup> a mis au jour la perception que les efforts du système des Nations Unies étaient actuellement axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays s'attendent aussi probablement que les objectifs de développement durable guident les travaux du système des Nations Unies.

49. Les résultats de l'enquête font apparaître que les gouvernements considèrent toujours le système de développement des Nations Unies comme un partenaire légitime dans les divers domaines couverts par les futurs objectifs de développement durable. Ce dernier est vu comme l'un des champs d'intervention où l'assistance apportée par l'Organisation aux pays est la plus notable et efficace (après la problématique hommes-femmes, la santé, l'environnement et la gouvernance). Il figure également parmi les chantiers pour lesquels les gouvernements estiment que le soutien de l'ONU sera le plus important au cours des quatre années à venir (après la croissance économique, l'emploi et l'environnement). Le mandat consistant à généraliser les approches de développement durable dans le système des Nations Unies s'en trouve renforcé.

50. Il ressort de l'enquête que les gouvernements souhaiteraient que l'ONU en fasse davantage pour appuyer les capacités nationales et le recours aux institutions publiques. Cela serait conforme à l'accent mis dans les objectifs de développement durable sur l'efficacité et la responsabilisation des institutions, en particulier comme énoncé au titre de l'objectif 16.

51. Au niveau national, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est utilisé dans la plupart des pays comme un outil de planification stratégique permettant aux gouvernements et au système des Nations Unies de prévoir ensemble l'appui conjoint à fournir aux équipes de pays des Nations Unies. Il joue par ailleurs un rôle précieux dans la généralisation collective des approches soucieuses du développement durable et la préparation du système des Nations Unies pour aider les pays à mettre en œuvre le nouveau programme de développement.

52. Une analyse préliminaire de l'actuelle génération des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (ceux qui ont été lancés en 2013-2014) a montré que, pris dans leur totalité, ils visaient à achever l'action restant à accomplir au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en commençant à reporter les efforts sur les objectifs de développement durable, avec cependant quelques variantes. Cette analyse met en évidence la nécessité de déterminer et d'appréhender plus justement les moyens dont l'ONU dispose pour mettre en œuvre un programme de développement durable universel et intégré dans différents contextes nationaux.

---

<sup>1</sup> Les questions de l'enquête peuvent être consultées (en anglais) à l'adresse suivante : [www.un.org/en/ecosoc/qcpr/pdf/qcpr\\_programme-country\\_survey-2014.pdf](http://www.un.org/en/ecosoc/qcpr/pdf/qcpr_programme-country_survey-2014.pdf).

53. Dans l'ensemble, il sera capital de donner suite aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet, étant donné qu'une meilleure coordination permettra également de puiser dans le savoir-faire et les ressources de diverses organisations. La collaboration devrait également s'étendre aux entités qui s'occupent de développement économique et d'affaires humanitaires.

54. Il faudra procéder à d'autres modifications des priorités et des méthodes de travail du système des Nations Unies afin d'apporter un appui intégré à la réalisation des objectifs de développement durable. L'enquête effectuée pour l'examen quadriennal complet a fait apparaître qu'un nombre significatif de pays estimaient que certains organismes du système pourraient aider plus efficacement les pays à remédier aux problèmes d'inégalité et d'exclusion sociale. Néanmoins, les pays à faible revenu ont jugé pour leur part que l'ONU répondait remarquablement à leurs besoins en matière de développement. Il conviendrait d'examiner ces constats avec prudence.

55. Les démarches entreprises pour améliorer la cohérence, telles que l'initiative Unis dans l'action, aujourd'hui mise en œuvre dans 44 pays, semblent avoir amélioré les résultats du système des Nations Unies à cet égard. L'initiative Unis dans l'action contribue également à la prise en compte systématique de questions transversales comme l'environnement, le travail décent et les droits de l'homme. Elle a peut-être ainsi le potentiel d'aider à la promotion de politiques plus intégrées et, partant, d'approches soucieuses du développement durable. Il faudrait la consolider, notamment en appliquant des procédures opérationnelles permanentes, afin que des programmes intégrés se traduisent effectivement par une action conjointe de l'ensemble des institutions, fonds et programmes.

56. Ces divers efforts seront étayés par les apports du nouveau groupe de travail sur le développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il conviendra de traiter entre autres la question importante du rôle des Nations Unies dans les activités de mobilisation et de conseil relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays développés.

57. Les États Membres devront encourager et orienter ces initiatives par l'entremise de l'examen quadriennal complet, sur la base de la réflexion menée dans le cadre des dialogues du Conseil économique et social concernant le positionnement à long terme du système et à la lumière de rapports solidement étayés sur l'intégration par les Nations Unies d'approches propices au développement durable.

## **V. Plans et cadres stratégiques pour orienter l'intégration**

58. En dernière instance, le développement durable devrait présider au fonctionnement de tous les organismes du système des Nations Unies. Dans ses deux premiers rapports, le Secrétaire général avait souligné qu'il était indispensable, pour parvenir à ce résultat, que le développement durable fasse partie intégrante des plans et cadres stratégiques des organisations. Il avait par ailleurs précisé que les organisations n'exigeaient pas toutes des modifications d'envergure, le système des Nations Unies ayant été engagé, au titre de plusieurs mandats, à intégrer les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée, notamment au

lendemain de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Néanmoins, dans la transition vers un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015, des efforts soutenus s'imposeront pour veiller à ce que tous les plans stratégiques soient harmonisés avec les objectifs de développement durable, y compris les objectifs et résultats stratégiques et les indicateurs de progrès. Les indicateurs cibles qui sont en cours d'élaboration pour les objectifs de développement durable faciliteront la mise à jour des indicateurs utilisés par les différentes organisations pour évaluer les progrès accomplis et exécuter leurs plans stratégiques.

59. L'examen et la révision des plans stratégiques ne vont pas sans difficultés techniques et pratiques. Certaines organisations viennent d'achever l'élaboration des plans en question ou leur examen de la mise en œuvre à mi-parcours. Dans certains cas, il a fallu adapter les plans pour tenir compte d'autres missions confiées à l'organisation. Les organes directeurs et les organisations peuvent connaître une lassitude en matière de planification. Il convient d'insister clairement sur la nécessité d'évaluer les incidences du programme de développement pour l'après-2015, ce qui supposera un effort de coordination de la part des États Membres et du système des Nations Unies.

60. Il y a toutefois des organisations qui étudient les implications des objectifs de développement durable proposés. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, par exemple, a engagé un bilan et une étude prospective en interne pour s'assurer qu'elle vise bien des résultats à long terme et s'adapte dûment au cadre du programme de développement pour l'après-2015. On notera que l'échéance plus lointaine des objectifs de développement durable n'est pas facilement conciliable avec le cycle de planification stratégique, souvent trop court pour servir au mieux la mise en œuvre des activités de développement durable. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance est également en train de réévaluer son plan stratégique, en prévision de l'examen à mi-parcours de l'année suivante, afin de vérifier qu'il est cohérent, établit les liens requis entre les différents domaines, est mesurable et fait la liaison avec les activités des autres organisations. Il faudrait tirer pleinement profit des prochains exercices de planification et examens à mi-parcours pour axer davantage les plans stratégiques sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Il pourrait en outre s'avérer nécessaire d'effectuer des examens ponctuels pour déterminer s'il y a lieu de procéder à des modifications en ce qui concerne, entre autres, les cadres stratégiques et les budgets.

Encadré 1

**Adapter les plans stratégiques du système des Nations Unies au développement durable et aux objectifs de développement durable**

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a récemment passé en revue chacun des sept sous-programmes de son plan stratégique 2014-2019 afin de vérifier leur conformité avec l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et d'autres objectifs qui s'y rapportent du fait des cibles dont ils sont

assortis. À cette fin, il est prêt à fournir une assistance technique sur les questions relatives à la sécurité des droits fonciers et à la lutte contre la prolifération des taudis, au transport non motorisé, à l'utilisation efficace des sols et à d'autres conséquences de la planification urbaine, aux espaces publics multifonctions et aux finances urbaines, afin d'atteindre les 10 cibles proposées au titre de l'objectif 11. Les résultats de cet examen ont déjà été incorporés dans le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017.

Le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la période 2014-2017 tient compte de la nécessité d'établir des liens plus solides entre la durabilité environnementale, l'élimination de la pauvreté, la croissance partagée, la gouvernance, la résilience et l'égalité des sexes. Depuis 2013, le PNUD s'emploie à concrétiser le plan stratégique et à mieux intégrer les trois dimensions du développement durable dans ses politiques, ses programmes et ses partenariats, y compris en favorisant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les objectifs de planification stratégique font dorénavant l'objet d'un suivi par l'intermédiaire d'un cadre mondial intégré de résultats et de moyens assorti de cibles et d'indicateurs qui comprennent des définitions des résultats en matière de développement durable. Le PNUD travaille également à la création d'un système de planification institutionnelle qui se concentre sur les besoins des bureaux de pays et constitue une plateforme unique, harmonisée et conviviale pour les activités de planification, de suivi et de notification en ce qui concerne les politiques et les programmes de développement durable à tous les niveaux de l'organisation. Son propre plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quadriennal complet, qui fait chaque trimestre l'objet d'une actualisation et d'un rapport, concourt à ce processus à tous les niveaux.

Le PNUD est parvenu au terme d'une réorganisation complémentaire de ses différents types de bureaux et de son tableau d'effectifs, en partie pour assurer une prise en compte systématique des trois dimensions du développement durable et éliminer le cloisonnement d'activités dans tous les aspects du développement. En 2015, de nouvelles normes sociales et environnementales ont été lancées, qui prendront valeur d'indicateur dans le cadre intégré de résultats et de moyens.

En 2013, les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont reconduit son mandat consistant à promouvoir un développement industriel ouvert et durable afin d'œuvrer plus explicitement à l'intégration des trois dimensions du développement durable dans ses activités.

La prise en compte systématique des trois dimensions du développement durable, tant dans le mandat reconduit de l'ONUDI qu'à l'échelle du système des Nations Unies, est sous-tendue par une nouvelle orientation axée sur les résultats et les effets aux niveaux des politiques, des opérations et de la gestion.

Sur cette base, l'ONUDI a mis en place un nouveau cadre intégré de résultats et de performance qui doit servir de socle à des systèmes de gestion, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation axés sur les résultats à long terme. Conforme au programme mondial de développement durable et aux objectifs institutionnels fondamentaux de transparence, d'efficacité et de rentabilité, le cadre est en cours d'introduction dans le document relatif au programme et aux budgets de l'ONUDI ainsi que dans le cadre programmatique à moyen terme pour la période 2016-2019.

L'intégration des trois dimensions du développement durable a pris de l'importance dans les travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En 2012, le Conseil de l'UIT, dans sa résolution 1353, a pris acte du nouvel élan mondial en faveur du développement durable et, en particulier, de la nécessité de tenir plus systématiquement compte des trois dimensions du développement durable. En 2014, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union a approuvé un nouveau plan stratégique pour la période 2016-2019, qui énonce la vision, les objectifs et les cibles que les États membres se sont engagés à réaliser d'ici à 2020 en collaboration avec l'ensemble des parties concernées dans tout l'écosystème des technologies de l'information et de la communication.

Connu sous le nom de « Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde », le nouvel ensemble d'objectifs offre aux membres de l'UIT un cadre d'action unique pour promouvoir la croissance, l'ouverture, la durabilité et l'innovation dans le secteur de l'informatique et des communications et adopter un cadre axé sur les résultats unifié qui rallie les activités dirigées par l'Union autour d'un seul et même ensemble d'objectifs et de cibles mesurables.

Par l'intermédiaire du nouveau cadre, les États membres ont placé le développement durable au centre de la stratégie de l'UIT.

61. Comme indiqué précédemment, le développement durable suppose des liens plus étroits entre les secteurs et les organisations et une planification plus coordonnée et intégrée. Plusieurs options sont à envisager pour renforcer la coordination et les plans intégrés à l'échelle de toutes les entités des Nations Unies, en exploitant les mécanismes interinstitutions établis et en conformité avec les mandats existants, qu'il convient d'explorer.

62. Le système des Nations Unies a acquis de l'expérience en matière de prise en compte systématique dans les plans stratégiques de questions transversales, comme la problématique hommes-femmes. Cette expérience peut être mise à profit pour établir des liens appropriés entre les activités respectives des différentes organisations.

63. Outre la planification stratégique, des évaluations reposant sur des éléments factuels sont de nature à accélérer et guider les efforts déployés par le système des

Nations Unies pour intégrer le développement durable et les objectifs y afférents dans ses activités.

## **VI. Examen et évaluation de l'incidence du système des Nations Unies sur le développement durable**

### **A. Faciliter la responsabilisation du système**

64. Dans le contexte du processus intergouvernemental visant à élaborer un programme de développement pour l'après-2015, les États Membres établissent un cadre de suivi et d'examen des progrès accomplis en termes d'exécution. Jusqu'à présent, ils se sont principalement attachés aux modalités d'évaluation de la mise en œuvre nationale. Toutefois, il est largement admis que le système des Nations Unies et les autres acteurs du développement ont aussi des comptes à rendre sur la manière dont ils appuient la réalisation des objectifs de développement durable et, à titre plus général, du programme.

65. Un certain nombre de mécanismes intergouvernementaux veillent à ce que le système des Nations Unies mène ses activités sous le signe de la responsabilité. L'Assemblée générale, par le truchement de l'examen quadriennal complet, fournit des orientations de haut niveau sur l'action à conduire au profit du développement, et le Conseil économique et social surveille constamment la suite qui leur est donnée par le système des Nations Unies. De plus, la responsabilité individuelle des organisations est engagée devant leurs organes directeurs respectifs.

66. En 2013, dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable procéderait à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris dans le domaine du développement durable et que ces bilans concerneraient « les pays développés et les pays en développement, ainsi que les entités concernées des Nations Unies ». Cette filière de remontée ne devrait pas faire double emploi avec les voies hiérarchiques existantes. Le futur rapport annuel sur l'intégration du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies pourrait servir de fondement pour dresser les bilans en question, d'après les directives des États Membres.

67. Plus généralement, les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable serviront de référence pour évaluer les progrès accomplis en matière de développement. Il importera de déterminer comment les employer au mieux pour mesurer la contribution du système à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Une étude visant à déterminer si les objectifs sont évaluable pourrait être conduite dès l'adoption du programme, de sorte que les États Membres disposent du cadre nécessaire pour évaluer le système des Nations Unies dans 5, 10 ou 15 ans. Il conviendra de fixer un seuil de référence.

68. Dans son rapport de 2014, le Secrétaire général a mis en évidence l'intérêt des évaluations et inspections indépendantes pour la promotion et le suivi de l'intégration des trois dimensions du développement durable. L'évaluation peut jouer un rôle important pour améliorer les enseignements tirés et accroître la responsabilisation dans les examens du système des Nations Unies qui sont effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau ou ailleurs. Le système des Nations Unies entreprend de plus en plus d'évaluations conjointes, suivant en

cela une approche qui est susceptible de favoriser une meilleure intégration des trois dimensions.

69. Un mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement a été créé comme suite à l'examen quadriennal complet. Il vise à permettre progressivement de déterminer dans quelle mesure le système des Nations Unies fait face aux difficultés rencontrées, tient compte des priorités définies et parvient à mettre en œuvre les objectifs de développement arrêtés au niveau international dans des domaines spécifiques.

70. Globalement, les capacités d'évaluation s'avèrent pour le moins inégales selon les organisations. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation s'emploie actuellement à consolider les fonctions pertinentes du système des Nations Unies en élaborant des règles et des normes, des directives claires sur la marche à suivre pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les systèmes applicables, des cadres de responsabilité qui comprennent des examens par les pairs et des indicateurs de l'efficacité des plans d'action à l'échelle du système, ainsi que des mesures destinées à intensifier la professionnalisation. Le renforcement des capacités des diverses entités du système qui s'occupent d'évaluation pourrait offrir aux États Membres une base de données factuelles où puiser lorsqu'il s'agira d'examiner et d'évaluer les travaux des Nations Unies dans leurs organes respectifs.

71. Pour déterminer si le système des Nations Unies apporte le concours qui convient à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'intégration des trois dimensions du développement durable dans ses activités, il faudra utiliser une approche et des compétences légèrement différentes. Des innovations pourraient s'imposer en termes de méthodes, d'outils, de formation et de moyens. Parallèlement à de solides capacités d'évaluation, les organisations doivent disposer de systèmes qui leur permettent de recueillir et d'analyser les données requises.

#### Encadré 2

##### **L'évaluation pour éclairer la mise en œuvre**

Afin que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 se fasse en meilleure connaissance de cause, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, procède actuellement à un examen systématique de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de développement. À partir de plus de 300 évaluations existantes, l'étude produira une synthèse des pratiques éprouvées pour la concrétisation des politiques, programmes et projets visant à réaliser l'égalité des sexes et contribuera à l'intégration de l'égalité des sexes dans les systèmes nationaux d'évaluation.

72. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) analyse le suivi et l'évaluation concernant les objectifs du Millénaire pour le développement afin d'en tirer des enseignements pour l'après-2015. Il a fait le constat important que les objectifs du Millénaire avaient concouru à sensiblement accroître la quantité, la qualité et l'accessibilité des données. Ils manquaient toutefois d'une solide fonction

d'évaluation basée sur des faits pour les examens périodiques et les modifications à mi-parcours. À titre de recommandation préliminaire, le BSCI conseille au Secrétaire général d'élaborer une stratégie et un plan d'action d'ensemble pour mener des activités de suivi et d'évaluation cohérentes, coordonnées et opportunes au sujet du programme de développement pour l'après-2015, tout en renforçant les capacités comme il convient en vue de soutenir la prise de décisions, dans le cadre de l'entreprise de réalisation des objectifs de développement durable.

## **B. Aider les États Membres à suivre et évaluer leurs propres progrès**

73. En 2014, et plus tôt durant l'examen quadriennal complet, les États Membres ont engagé le système des Nations Unies à renforcer davantage leurs capacités en matière d'évaluation, conformément à leurs politiques et priorités nationales. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation réfléchit aux moyens de remplir ce mandat avec toute la diligence et l'efficacité possibles. Généralement, les entités chargées de l'évaluation au sein du système des Nations Unies aident les pays à consolider leurs propres politiques et systèmes en la matière. Le renforcement des capacités devrait également consister à améliorer les compétences et les méthodes des institutions nationales d'évaluation, des associations professionnelles et des praticiens, et inclure des systèmes d'évaluation à base de recommandations fondées sur des éléments factuels pour éclairer les corrections à mi-parcours.

74. Il se peut que certains États Membres demandent à l'Organisation des Nations Unies de les aider à analyser et évaluer leurs avancées en ce qui concerne les objectifs et cibles pour 2030. Les contours précis du mécanisme d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 seront définis pendant les négociations intergouvernementales, mais il est déjà clair qu'il relèvera d'une démarche volontaire et aura pour objectif de gagner en efficacité et d'échanger des enseignements tirés de l'expérience. Toute la structure du système des Nations Unies sera mise à profit. Dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général a suggéré que les principales composantes d'un cadre d'examen et de suivi soient une composante nationale pilotée par les pays eux-mêmes et destinée à assurer l'application du principe de responsabilité; une composante régionale d'examen par les pairs; une composante mondiale d'échange des connaissances pour un examen participatif et multipartite; et une composante thématique destinée à évaluer régulièrement les progrès réalisés à l'échelle mondiale, l'objectif étant de contribuer à recenser les problèmes et les goulets d'étranglement et de mobiliser les énergies pour y remédier.

75. Si la structure d'examen qui doit être adoptée en septembre 2015 présente des composantes analogues, l'ONU sera tenue d'aider à orchestrer et compiler les nombreux examens effectués dans diverses parties du système sur des objectifs et des cibles spécifiques.

76. Il existe déjà beaucoup de plateformes d'examen et de suivi de ce genre. Le Forum politique de haut niveau a été établi pour constituer une instance fondamentale d'analyse des progrès. L'Assemblée générale est le principal organe en charge des politiques et oriente la suite qui est donnée de manière intégrée et coordonnée aux conférences et sommets des Nations Unies, ainsi qu'à certains

textes issus de réunions. Le Conseil économique et social concourt à ce suivi et peut diriger et coordonner les travaux du système des Nations Unies dans différents domaines. Des organes intergouvernementaux divers examinent également les progrès accomplis sur des aspects particuliers du programme de développement pour l'après-2015, tout comme un certain nombre de mécanismes conventionnels et d'autres organes d'experts.

77. Il importera d'insuffler de la rigueur dans les dispositions en cours et de puiser dans les rapports adressés aux organes existants afin que le Forum politique de haut niveau bénéficie d'une vue d'ensemble. Une instance de suivi des progrès concernant le programme pour l'après-2015 devrait fonctionner en liaison avec les gouvernements et divers autres acteurs et fonder ses travaux sur des preuves scientifiques et des données solides. L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et son équipe d'appui technique peuvent aider à dresser l'inventaire des dispositions existantes qui remplissent ces critères, aux fins d'appuyer les États Membres.

Encadré 3

**Examen des progrès concernant des objectifs de développement durable spécifiques**

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est en train de devenir l'instrument international et intergouvernemental le plus ouvert pour donner à l'ensemble des parties intéressées la possibilité de collaborer en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. Il dispose d'un avantage naturel pour surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles qui ont trait à cet aspect. La légitimité du Comité en tant que mécanisme d'examen et de surveillance des politiques est assurée par trois traits distinctifs singuliers : a) la structure institutionnelle multipartite, sur quoi repose la participation véritable de toutes les parties prenantes; b) le recours régulier à un savoir-faire structuré en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la concertation politique, qui permet au Comité de mener ses consultations et négociations sur des bases solides en termes d'éléments concrets et de pratique; et c) la mise en correspondance des consultations multipartites et des connaissances factuelles avec la prise de décisions, qui fournit le cadre scientifique et politique fondamental requis pour une mise en œuvre efficace par différentes parties aux niveaux mondial, régional et national.

## VII. Établissement de partenariats pour le développement durable

78. Il va de soi qu'une approche soucieuse du développement durable passe par une collaboration étroite avec des partenariats multipartites, des réseaux et des coalitions d'acteurs autour de thèmes spécifiques.

79. L'ONU collabore depuis longtemps avec des partenaires multipartites. Grâce à sa présence au niveau national, qui fonctionne maintenant de façon plus

interdépendante par l'intermédiaire des procédures opérationnelles permanentes de l'initiative Unis dans l'action, le système des Nations Unies est à même de concevoir des programmes en coopération avec des parties intéressées, de faciliter des dialogues ouverts à tous, dirigés par les autorités nationales, et d'offrir la possibilité de regrouper les capacités et de mener des opérations conjointes. Des efforts considérables sont également déployés en vue de forger des partenariats Sud-Sud et des partenariats triangulaires. Certaines expériences ont fait la preuve de leur efficacité pour mobiliser des ressources, améliorer l'exécution des programmes et contribuer à la formation d'un consensus au sujet de questions sensibles. Toutefois, il est essentiel que les initiatives de ce genre soient élaborées, supervisées et menées avec précaution, de manière à garantir qu'elles favorisent une évolution systémique et n'exacerbent pas la fragmentation des financements et des institutions. Il faut également s'assurer qu'elles favorisent les trois dimensions du développement durable.

80. Il est avéré qu'une action multipartite, associée à une aide publique au développement et appuyée par une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire, permet d'obtenir des fonds et d'autres ressources auprès des secteurs public et privé et de mobiliser des moyens technologiques, des capacités en matière de recherche et du capital humain. Des initiatives comme Toutes les femmes, tous les enfants, Énergie durable pour tous et le Défi Faim zéro ont montré que, si l'on fait preuve d'un esprit de décision, d'un souci de cohérence et d'un sens des responsabilités, le modèle des partenariats multipartites est opérant pour lever de nouveaux fonds, catalyser l'innovation et produire des résultats.

81. Les partenariats et initiatives multipartites offrent souvent des connaissances et des compétences considérables en matière de mise en œuvre d'engagements en faveur du développement durable, y compris s'agissant des meilleures pratiques, des structures de gouvernance et de l'application des méthodes. La facilité d'accès à un savoir si étendu revêtira une importance cruciale pour nouer, gérer et faire fructifier des partenariats multipartites efficaces et viables aux fins d'atteindre les objectifs de développement durable.

## **VIII. Conclusions et recommandations**

82. Les forces, les difficultés et les lacunes recensées par le Secrétaire général dans ses rapports de 2013 et 2014 conservent leur pertinence au regard des débats en cours sur l'intégration des trois dimensions du développement durable. L'incidence du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable se fait déjà sentir dans la mesure où il en résulte l'élaboration d'approches plus intégrées en ce qui concerne les questions d'exécution. Le système des Nations Unies doit redoubler d'efforts pour être prêt à aider les pays à mettre en œuvre le programme universel de développement et à suivre les progrès accomplis sur tous les plans.

83. Il sera capital de pouvoir compter sur une surveillance et des directives intergouvernementales cohérentes. Le Forum politique de haut niveau, en tant qu'instance centrale, ainsi que d'autres organes intergouvernementaux joueront tous, dans le respect de la Charte des Nations Unies, un rôle dans l'examen de la mise en œuvre. Le système des Nations Unies doit soutenir leurs travaux de façon coordonnée.

84. Il est proposé que les États Membres :

a) Invitent le Secrétaire général à dresser un état des lieux de l'appui du système des Nations Unies dans les domaines visés par les objectifs de développement durable proposés et à encourager la réflexion, notamment dans le cadre des dialogues du Conseil économique et social, sur les moyens de faire en sorte que cet appui soit fourni de manière intégrée et coordonnée, en tenant compte des corrélations entre les objectifs;

b) Invitent les organisations du système des Nations Unies et leurs organes directeurs à évaluer l'asymétrie entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans leurs activités et le cadre opérationnel du système des Nations Unies et de ses diverses entités;

c) Engagent le système des Nations Unies à s'efforcer d'harmoniser davantage les plans stratégiques avec les futurs objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 et à y intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale;

d) Invitent le système des Nations Unies à entreprendre des initiatives plus systématiques pour éviter le cloisonnement, encourager le personnel à engager un dialogue intersectoriel et définir de nouvelles approches visant à favoriser l'intégration en matière de collaboration et d'élaboration de politiques, tant au sein qu'en dehors de leurs propres organisations. Les organisations devraient remédier au problème des incitations internes qui limitent la reconnaissance des résultats obtenus conjointement par certaines entités et le prêt de journées personnel entre secteurs, ou veiller à ce que les systèmes de notation et d'appréciation du comportement du personnel récompensent les fonctionnaires qui prennent l'initiative de collaborer avec d'autres services que le leur;

e) Encouragent les organismes des Nations Unies à appliquer le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement en vue de promouvoir la durabilité environnementale et sociale à l'échelle du système;

f) Invitent le Secrétaire général, dans le cadre de la prochaine enquête qui sera effectuée pour l'examen quadriennal complet, à solliciter les vues des pays de programme sur l'efficacité du concours que le système des Nations Unies leur apporte dans l'élaboration de politiques et d'institutions intégrées aux fins de réaliser les objectifs de développement durable, et à rendre compte des aspects opérationnels, dans le cadre du prochain examen;

g) Invitent les organismes des Nations Unies à mener une réflexion sur des dispositifs innovants pour faciliter les travaux du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et d'autres instances intergouvernementales, en se fondant sur l'expérience et l'approche de l'équipe d'appui technique;

h) Prient le Secrétaire général de rendre compte des progrès accomplis à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.